



Règlement

Offre de parrainage

Article 1

Cette offre est valable du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. La présente offre de parrainage Diagraal peut être arrêtée sans préavis.

Article 2

La présente offre de parrainage donne droit au parrain à l'attribution d'un cadeau choisi dans le catalogue des gains disponible sur le site internet diagraal.fr, depuis l'espace client myDiagraal.

Article 3

Cette opération de parrainage est ouverte uniquement aux personnes physiques résidants en France Métropolitaine et DOM-TOM.

- **Personnes et équipements concernés :** le parrain et le filleul doivent posséder un système d'alarme Diagraal comprenant une centrale référence DIAG90AGFK ou DIAG91AGFK, ou un automatisme Diagraal by adyx références DIAG11MPF, DIAG10MPF, DIAG12MPF ou DIAG03MGF (les automatismes pour volets roulants ou volets battants ne sont pas concernés par l'offre).

Les membres de la société ATRAL SYSTEM SAS-DIAGRAL et leur famille, ainsi que les employés des sociétés distributrices des produits Diagraal ne peuvent participer à cette opération.

Article 4

L'offre de parrainage est conditionnée par :

- l'enregistrement en ligne du formulaire de demande de parrainage disponible sur diagraal.fr, depuis l'espace client myDiagraal.

À défaut d'accès à internet, la demande de parrainage peut être envoyée sur papier libre en indiquant : les coordonnées du filleul et du parrain (nom, prénom, adresse, code postal, ville, email, téléphone), la référence de la centrale d'alarme ou de l'automatisme du parrain et le choix du cadeau sélectionné dans le catalogue des gains en vigueur.

Renvoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante : ATRAL SYSTEM SAS – Service Consommateurs DIAGRAL - Rue du pré de l'Herme - F-38926 CROLLES CEDEX.

la création d'un compte client myDiagraal depuis le site diagraal.fr > Espace client myDiagraal

Article 5

Le parrain ne peut être parrainé par son filleul pour l'achat d'un même système. Toute tentative de fraude entraîne l'exclusion pure et simple du fraudeur de la présente opération.

Un filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois.

Au cas où plusieurs demandes seraient faites pour un même filleul, il ne sera traité qu'une seule demande (la première réceptionnée par Diagraal).

Article 6

À chaque parrainage, le parrain bénéficiera d'un cadeau à choisir dans le catalogue des gains disponible sur le site internet www.diagraal.fr. Le cadeau choisi sera adressé au parrain dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la demande de parrainage (formulaire internet ou papier libre).

Article 7

Dans le cas où un article figurant dans le catalogue des gains serait indisponible pour quelque raison que ce soit, Diagraal se réserve le droit d'y substituer un article de valeur et caractéristiques équivalentes.